

## Le mouvement des femmes salue l'entrée en vigueur d'une mesure visant la parité femmes-hommes dans les grandes sociétés d'État du Québec

---

**Montréal, le 6 avril 2006** - La Fédération des femmes du Québec (FFQ), le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec et le Collectif Féminisme et démocratie (CFD) se réjouissent de l'entrée en vigueur prochaine de la mesure visant d'ici cinq ans la parité des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des vingt-quatre grandes sociétés d'État du Québec, rendue publique aujourd'hui par le ministre des Finances du Québec, M. Michel Audet, dans l'énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*.

Il y a encore beaucoup à faire pour que les femmes occupent des postes décisionnels importants au sein des grandes sociétés et corporations au Québec où elles sont encore très minoritaires. Étant donné leur présence et leur expérience croissantes sur le marché du travail, notamment dans des postes de gestionnaires et de cadres supérieures, nous soutenons la position du ministre à l'effet que le Québec peut compter sur l'expertise de nombreuses femmes très qualifiées et compétentes qui mettront leurs talents au service des Québécoises et des Québécois.

Cette mesure est perçue comme un signe encourageant que l'égalité et la parité des femmes sont un objectif important à atteindre pour le gouvernement du Québec. À ce propos, rappelons le récent rapport de la Commission des affaires sociales où les députés ont recommandé unanimement, à la suite de la consultation générale sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, « une plus grande promotion des femmes au sein des conseils d'administration des divers organismes publics et parapublics ainsi que dans la haute fonction publique. »

Nos organisations espèrent que cet exemple saura inspirer les autres niveaux de gouvernance au Québec. Plus particulièrement, nous souhaitons que cet objectif de parité dans les lieux de pouvoir se retrouve dans le rapport imminent de la Commission spéciale sur la Loi électorale qui aborde la question de la sous-représentation des femmes à l'Assemblée nationale. Nous croyons aussi que les Conférences régionales des élus, où les femmes souhaitent également obtenir la parité, devraient prendre acte de cette mesure. La participation égale des femmes et des hommes dans les sphères de pouvoir, tant politique qu'économique, est une condition essentielle à une bonne gouvernance axée sur les besoins de toute la population. Le Québec doit poursuivre le chemin vers l'égalité pour les femmes et l'accès égalitaire à tous les lieux institutionnels et communautaires, tant au niveau local, régional et national.